

DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE DES CONTRATS DE VILLE COMMUNES DU CENTRE



DEPARTEMENT
DE MAYOTTE



COMMUNE DE
OUANGANI

DEPARTEMENT
DE MAYOTTE



COMMUNE DE
TSINGONI



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MAYOTTE



DEPARTEMENT
DE MAYOTTE



COMMUNE DE
CHICONI

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, 27 juillet 2015

Le nouveau Contrat de Ville signé dans les communes du Centre

Ce lundi 27 juillet, le Préfet de Mayotte, Seymour MORSY, le Président du Conseil Départemental, Soibahadine Ibrahim RAMADANI, les maires des communes de Chiconi, Zaïnoudine ANTOYISSA, Ouangani, Ahmed ALI COMBO et Tsingoni, Mohamed BACAR, ont signé conjointement la nouvelle génération des Contrats de Ville à la Maison de la Jeunesse et de la Culture de Tsingoni.

Depuis plusieurs mois, l'État, les collectivités, le Conseil Départemental, les associations, les habitants et les acteurs institutionnels se sont engagés dans un travail partenarial de co-construction des 16 Contrats de Ville Nouvelle Génération pour les 17 communes de l'île. Cette synergie, exigence incontournable au développement territorial de Mayotte, permettra d'impulser une dynamique dans les territoires en difficulté.

Les communes du Centre, signataires du Contrat de Ville Nouvelle Génération, ont ainsi fixé plusieurs priorités en matière de cohésion sociale, de développement économique, d'emploi, d'ingénierie, de ressources humaines et de rénovation urbaine.

Avec ce contrat de ville nouvelle génération, la Politique de la ville développe une ambition forte pour les territoires de la Nouvelle Géographie Prioritaire et renouvelle durablement ses outils d'intervention. Elle impulse la dynamique nécessaire à notre département en matière de cohésion sociale et de rénovation urbaine. Elle accompagne aussi la dynamique engagée dans le cadre de la départementalisation, de la mise en place de la région ultra périphérique, de la signature des documents contractuels CPER et Mayotte 2025 qui mobilisent tous les acteurs du territoire pour construire ensemble le développement et l'avenir de notre jeune département.

Afin que cet accompagnement soit de qualité, les contrats de ville nouvelle génération tiennent compte des besoins de chaque territoire.

Ainsi à Chiconi la priorité sera notamment donnée

En termes de Cohésion Sociale :

- Au développement d'actions sportives et culturelles par l'accompagnement des acteurs, la mise à disposition d'équipements et un possible soutien financier ;
- A la sensibilisation des familles ;
- A la consolidation des structures de proximité

En termes de Développement Économique et d'Emploi :

- À faciliter de l'accès aux permanences sur l'insertion professionnelle et à l'accompagnement renforcé des publics
- A la mise en place de formations et d'accompagnement à l'accès à l'emploi

Ainsi à Quangani la priorité sera notamment donnée

En termes de Cohésion Sociale :

- A une réflexion pour permettre la mise en place d'une politique éducative commune avec les communes voisines
- A la réalisation et à la mise en œuvre des projets éducatifs et pédagogiques dans des établissements aux normes
- Au soutien et à la coordination des actions associatives et des dispositifs déployés à l'échelle communale
- A faciliter l'accès aux soins, aux droits et aux services publics des populations exclues

En termes de Développement Économique et d'Emploi :

- Au soutien du secteur agricole sur la commune en partenariat avec les organismes présents sur le territoire
- A la construction d'une stratégie de développement touristique
- A l'appui aux filières porteuses d'emploi pour favoriser l'insertion des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification

En termes de Cadre de vie et de Rénovation Urbaine :

- A la mise en place d'un plan de déplacement intercommunal
- A une politique de résorption de l'habitat insalubre

En termes d'Ingénierie / Ressources Humaines :

- A l'observation du territoire communal à travers des indicateurs précis

En termes de thématique transversale :

- Au maintien du comité de jeunes sur la commune et développer les conseils citoyens

Ainsi à Tsingoni, la priorité sera notamment donnée

En termes de Cohésion Sociale :

- A l'accompagnement du parcours scolaire des élèves en mettant en lien les différents acteurs éducatifs
- Au développement d'une politique en faveur de la jeunesse en s'appuyant sur les équipements existants et les associations existantes
- A l'entretien de la cohésion sociale par la valorisation des identités locales

En termes de Développement Économique et d'Emploi :

- A la préservation et la structuration de la filière agricole historiquement ancrée sur le territoire
- Au soutien à l'insertion des populations les plus éloignés de l'emploi en s'appuyant sur les entreprises implantées dans la commune

En termes de Cadre de vie et de Rénovation Urbaine :

- A l'amélioration des conditions de vie des habitants

En termes d'Ingénierie / Ressources Humaines :

- Au renforcement de l'équipe projet

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale a institué, dans le cadre de la mise des actions de la politique de la ville, les contrats de ville – nouvelle génération, en remplacement des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), en vigueur depuis 2006.

Conclus sur une durée plus longue que les précédents CUCS, soit la durée d'un mandat municipal, les contrats de ville visent pour objectif la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

Les signataires :

Le Préfet de Mayotte, Seymour MORSY

Le Maire de la commune de Chiconi, Zaïnoudine ANTOYISSA

Le Maire de la commune de Ouangani, Ahmed ALI COMBO

Le Maire de la commune de Tsingoni, Bacar MOHAMED

Le Président du Conseil Départemental, Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

Le Procureur de la République, Joël GARRIGUE

Le Président du TGI, Président du CDAD, Laurent SABATIER

Le Directeur de la CSSM, Jean VERON

La Directrice de l'ARS, Juliette CORRE

Le Directeur de Pôle Emploi, Dany RAMAYE

La Directrice de la Mission Locale, Zakia C. DOHOUNZO

Le Président du Centre de Ressources et d'Observation de la Cohésion Sociale, Moussa MOUHAMADI

Les représentants du Conseil Citoyen de Chiconi, Ibrahim MKADARA et Mohamed AHMED

Le représentant du Conseil Citoyen de Ouangani, Ousseni RIDJALI

Le représentant du Conseil Citoyen du village de Tsingoni, Abdoul Bastoi MADJINDA

Le représentant du Conseil Citoyen des villages de Combani et Mroale (Tsingoni), Ahamada MANTOUF

Le représentant du Conseil Citoyen du village de Miréreni (Tsingoni), Soulaïmana ALI

Les représentants du Comité de Jeunes de la commune de Chiconi, Soihili FARSSI et Faridi ISMAEL

Le représentant du Comité de Jeunes de la commune de Ouangani, Moussa ATTOUMANI

Le représentant du Comité de Jeunes de la commune de Tsingoni, Mounafati NAKIDI

Pour la commune de Chiconi, est également signataire :

Le Président de la MJCSC de Chiconi, Ibrahim M'COLO

Pour la commune de Tsingoni, est également signataire :

Le Directeur Général Adjoint de TAMA, Zeghadi BEN AMAR